

Extrait du FFII.FR

<http://www.ffii.fr/Les-investissements-dans-le-logiciel-ne-doivent-ils-pas-etre-protectes>

# **Les investissements dans le logiciel ne doivent-ils pas être protégés ?**

- Brevets logiciels - Foire aux questions -

Date de mise en ligne : lundi 6 septembre 2004

---

**FFII.FR**

---

## **Les investissements dans le logiciel ne doivent-ils pas être protégés ?**

---

Les principaux investissements dans le développement de logiciels sont protégés par le droit d'auteur et plusieurs autres moyens de protection (qui pour fonctionner nécessitent cette protection par le droit d'auteur) sont également employés. Les brevets logiciels sapent les protections offertes par le droit d'auteur.